

COMPTE-RENDU DE REUNION

- Réseau insertion en milieu ordinaire de travail des jeunes et adultes avec autisme -

03/12/2014 – Université de Strasbourg

Ordre du jour

Articulation entre les différents partenaires de l'insertion intervenant auprès de la personne avec autisme : présentation de cas pratiques par les participants

La rencontre débute par la présentation du schéma des partenaires de l'insertion professionnelle des personnes avec autisme et du glossaire des acronymes, élaborés par le CRA. Les corrections sont apportées par les participants.

Présentation de cas pratiques – mission handicap Unistra

Présentation du dispositif

Présentation de la mission handicap de l'Unistra. Des assistants d'étude (eux-mêmes étudiants), volontaires et rémunérés, assistent les étudiants qui présentent un handicap. Les auxiliaires de vie scolaire (AVS) ne sont pas prévus puisqu'est favorisée l'autonomisation des jeunes « en devenir ».

Les aménagements reposent sur l'avis de la personne et « la créativité » de tous les acteurs plutôt qu'une institutionnalisation. Si besoin, ils sont réajustés. En 2013, 6 étudiants avec autisme ont bénéficié de ces aménagements.

Exposé des situations de jeunes avec autisme

La coordinatrice de la mission handicap de l'Unistra présente la situation de deux étudiants avec autisme mettant en exergue la nécessaire coordination des différents services intervenant ou susceptibles d'intervenir auprès de la personne. La coordinatrice ULIS évoque la situation d'un lycéen qui n'a pas pu bénéficier d'aménagement faute de diagnostic posé.

Échanges entre les participants

Les participants relèvent plusieurs besoins :

- pour le jeune et les services qui l'accompagnent, connaître le diagnostic d'autisme, afin de prendre en compte le fonctionnement spécifique de la personne, ses atouts et ses limites,
- prendre en compte ce fonctionnement, condition préalable pour le salarié de perdurer dans l'entreprise. Tenir compte par exemple, des difficultés dans la prise d'initiative des personnes avec autisme,
- favoriser la coordination entre les différents services, autant pour poser le diagnostic que pour assurer l'accompagnement de la personne,
- aménager la relation avec les parents,
- aménager l'entretien d'embauche,
- s'appuyer sur des services d'accompagnement à l'insertion professionnelle. Là encore, l'accompagnement doit prendre en compte le fonctionnement spécifique des personnes avec autisme. Il doit donc être spécialisé. Les services d'Action et Compétence, Cap Emploi et Sameth, prescrivent des Prestations Ponctuelles Spécifiques (PPS) auprès de services spécialisés dans certains handicaps. Pôle Emploi dispose de référents handicap, professionnels ressources pour leurs collègues. Ce service est également prescripteur de PPS,

- former les tuteurs en entreprise aux handicaps invisibles. Les tuteurs représentent un interlocuteur privilégié. Ils aborderont davantage le handicap du côté de « la différence », du point de vue pragmatique. La prise en charge financière de la formation pourrait être assurée par l'Agefiph ou le FIPHFP.

Au vu des échanges, les participants ont relevé l'absence d'un service d'accompagnement spécifique qui s'avère nécessaire pour ce public.

La DIRECCTE soutient des projets expérimentaux c'est-à-dire non pérennes, en vue de l'insertion professionnelle de demandeurs d'emploi avec handicap nécessitant un accompagnement particulier. Pour ce faire, elle s'appuie sur des partenaires repérés.

Questions des participants

- Comment aborder le handicap, notamment l'autisme ?
- Quels freins dans l'insertion ?
- Quel relais entre les différents services œuvrant dans l'insertion professionnelle des personnes avec handicap, notamment durant la phase de transition entre l'institution scolaire et l'emploi ?

Prochaine rencontre

mardi 20 mai 2014

Ordre du jour : Quel accompagnement pour l'insertion professionnelle des personnes avec autisme ?
Retour d'expériences innovantes – colloque du 14 mars 2014